

LE REICHSTAG APPROUVE  
PAR 248 VOIX CONTRE 81  
LES DECLARATIONS DU  
GOUVERNEMENT ALLEMAND

# LE PROJET DE LOI SUR LES LOYERS EST DÉFINITIVEMENT VOTÉ **EXCELSIOR**

13<sup>e</sup> Année. — N° 4.127.

PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE : 125 centimes.  
Département, Frontières étrangères occupées : 20 centimes.  
Belgique, Luxembourg : 25 c. — Italie : 30 c. (taxe sur les documents, dernière page).

\*Le plus court croisés m'en dit plus long qu'un long rapport. — NAPOLEON  
TEL : GOL. 08-79-00-79-15-20 — ADR. TEL : Excelsior — 20, rue d'Agues, Paris.

VENDREDI  
**31**  
MARS  
1922

Les grands desseins des  
gouvernements ne sont  
que des romans ambi-  
tieux tant qu'ils ne sont  
pas soutenus par l'as-  
sentiment des peuples.  
Gabriel SEAILLES.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A QUITTE PARIS HIER SOIR SE RENDANT EN AFRIQUE DU NORD



CARTES INDICANT LE PARCOURS DU VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN FRANCE, AU MAROC, EN ALGERIE ET EN TUNISIE, DU 30 MARS AU 9 MAI

M. Alexandre Millerand a quitté Paris, hier soir, à 20 heures, se rendant à Bordeaux, où il s'embarquera pour le Maroc. Il s'arrêtera en passant à Saint-Maixent, Niort et La Rochelle. C'est à bord de l'« Edgar-Quinet » que le président se rendra à Casablanca. Il séjournera au Maroc du 5 au 15 avril. Il y sera accompagné par MM. Le Trocquer et Léon Bérard. En Algérie, il sera rejoint par MM. Léon Bourgeois, Raoul Péret, Raiberti et Chérbon. Nous donnons ici l'itinéraire du voyage, qui comprend, au retour, une visite à l'exposition coloniale de Marseille. Un photographe d'« Excelsior » accompagnera M. Millerand.

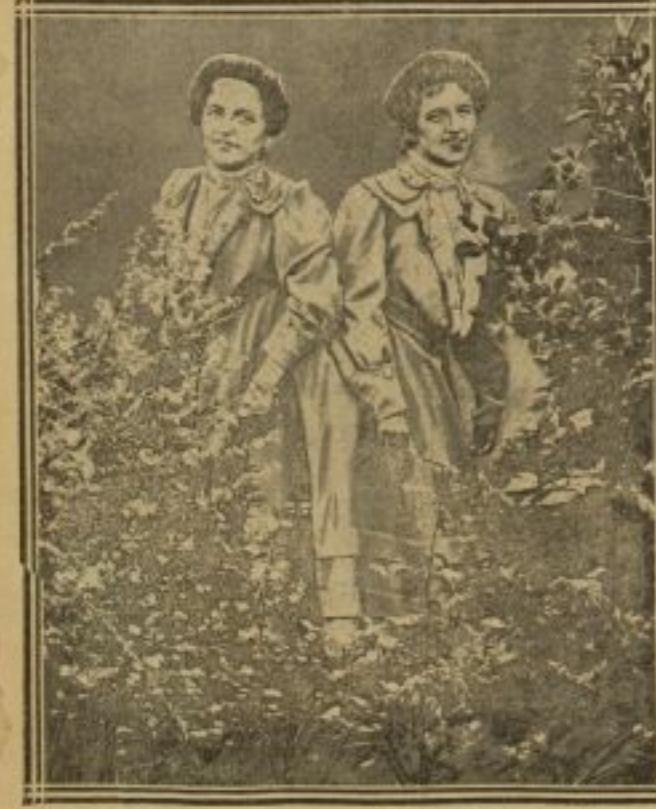
## L'EX-EMPEREUR CHARLES EST MALADE



LES SOUVERAINS EN EXIL, A MADÈRE

L'ex-empereur Charles d'Autriche-Hongrie, atteint d'une pneumonie double, avait reçu, hier, les derniers sacrements. Dans la soirée, son état s'est un peu amélioré.

## LES SŒURS ROSA-JOSEPHA SONT MORTES



LES SŒURS SIAMOISES QUI VIENNENT DE MOURIR  
Rosa et Josepha Blazek, qui avaient un estomac commun, ont succombé, à Chicago, de la jaunisse. Elles étaient venues à Paris en 1893 et 1910. L'une d'elles avait épousé un Tchèque, qui fut tué à la guerre. Elle laisse un enfant.

## CHALEUREUSE RÉCEPTION DES SOUVERAINS BELGES A ROME



LE ROI ALBERT I<sup>er</sup> ET LE ROI VICTOR-EMMANUEL III EN LANDAU



LES PRINCES HÉRITIERS BELGE ET ITALIEN ET LES DEUX SOUVERAINES



DE GAUCHE A DROITE : LES DEUX PRINCESSES ITALIENNES, LA REINE HÉLÈNE, LE ROI ALBERT, LA REINE Élisabeth, LE ROI D'ITALIE ET LE DUC DE BRABANT  
Le roi et la reine des Belges, qu'accompagne le prince héritier, duc de Brabant, ont reçu, en Italie, le plus chaleureux accueil. A Rome, la population a fait une véritable ovation au roi Albert I<sup>er</sup> et à la reine Elisabeth. On continue à croire qu'un mariage princier pourrait resserrer prochainement les liens d'amitié qui unissent les deux familles royales.

## CONCOURS D'ÉLEGANCES AUTOMOBILES



LES VOITURES PRENANT PART AU CONCOURS

Un concours d'élegance pour les carrosseries d'automobile a groupé dans une avenue de Monte-Carlo les plus belles voitures circulant actuellement sur la Côte d'Azur.

## UNE NOUVELLE STATUE DU POILU



LE POILU DE 1918 DANS LE JARDIN DES INVALIDES  
Une statue du soldat vainqueur de 1918, due au sculpteur G. P. Cipriani, a été placée, hier, dans le jardin des Invalides, qui borde la place Vauban, face au grognard de 1814. C'est un poilu terrassant l'aigle impérial allemand.



# DERNIÈRE HEURE

## L'INFORTUNÉ MONSIEUR MICHE

par GENEVIÈVE DE GAUTHIER

L'ALLEMAGNE ET LES RÉPARATIONS

### LE REICHSTAG APPROUVE LES DÉCLARATIONS DE M. WIRTH

L'ordre du jour adopté s'élève contre les exigences de la commission des réparations.

BERLIN, 30 mars. — Le Reichstag a adopté par 258 voix contre 81 l'ordre du jour de la commission déposé par le centre et renvoyant le texte qui avait été tout d'abord proposé par les partis de la coalition.

Les socialistes majoritaires et quelques membres du parti des travailleurs communistes, en tout 43 députés, se sont abstenus.

Cet ordre du jour, dans sa forme actuelle, est ainsi voté :

Le Reichstag proteste contre les exigences révolutionnaires formulées à l'égard du paiement allemand par la note de la commission des réparations du 21 mars 1922 et approuve, en conséquence, les déclarations faites par le gouvernement d'impasse en réponse à cette note.

Les industriels allemands remettent 20 0/0 de leurs actions aux Alliés.

London, 30 mars. — D'après des dénominations de Berlin, publiées à Londres, plusieurs partis du Reichstag, soutenus par M. Stinnes et de gros industriels allemands, ont insisté auprès du gouvernement allemand pour renvoyer aux Alliés 20 0/0 des actions dans toutes les entreprises industrielles allemandes, comme réglement total des réparations.

Les Alliés demandent également de toutes les entreprises industrielles allemandes, Pluviot, membre du cabinet de Berlin, aident en faveur de ce projet.

### LE PROCÈS JEANNES AUX ASSISES DU HAINAUT

Mosse, 30 mars. — (De notre correspondance particulière). — Après une journée de repos, le cœur reprend l'activité de la longue série des tommes.

On entend d'abord les témoins de l'affaire Thiry-Baudin. M. Thiry, commissaire de police à Saint-Ghislain, avait organisé un service de renseignements concernant particulièrement les chemins de fer. M. Baudin, commissaire de police à Barchemont-Avesnes, était un des correspondants de M. Thiry et avait reçu ordre des Alliés de faire sauter l'Étang-l'Or, allemand installé dans un dépôt d'Amiens. Tous deux ont été condamnés à mort, alors leur peine fut commuée en travaux forcés. Ils furent épargnés par Jeanne. C'est ce que M. Thiry expose dans son témoignage, tandis que Mme Thiry relate les incidents de l'arrestation de son mari. Jeanne, à ce moment, pratiquait une périodicité sévère et prévoit un interrogatoire sur les deux particulièrement arrosoy.

L'avocat, pour ne pas changer, dément formellement les affirmations des deux témoins.

M. Radina, entendu ensuite, raconte, au contraire, son arrestation. Jeanne fit irruption dans son bureau revêtue au poing. Jeanne s'indigne, cette fois. L'avocat répond à Jeanne avec violence, et le président est obligé de l'expulser à l'ordre.

Un témoin qui fut arrêté par méprise par Jeanne reconnaît formellement l'accuse comme étant le chef des policiers allemands.

D'autres témoins viennent tous déclarer qu'ils reconnaissent l'accuse comme un policier allemand. Mme Deloison, dont le mari, délégué socialiste à Château, fut tué, rapporte que lorsque elle se présente à la police allemande de Bruxelles pour voir son mari, elle fut reçue par Jeanne, qui lui fit un signe.

Jeanne. — Je suis sûre de demander à Mme Deloison si elle a été tuée.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

Geste dépositaire soulève un vif émoi. Jeanne lâche les épaules :

DENOIX.

Tendant le poing vers Jeanne, Mme Deloison s'écrie :

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.

— Je ne sais plus que pour défendre mon mari je veux.





